

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÉSOLUTION CA26 25 0059

PPCMOI

235A-245, RUE SHERBROOKE OUEST

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée :

QUE lors de la séance ordinaire du 9 mars 2026, le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a adopté la **résolution CA26 25 0059 autorisant, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08)*, une aire de consommation supérieure à la superficie maximale prescrite pour l'usage brasseur artisanal pour l'établissement situé au 235A-245, rue Sherbrooke Ouest;**

QUE cette résolution entrera en vigueur à la date de la publication de l'avis signé par le greffier;

QUE cette résolution est disponible pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Fait à Montréal, le 10 mars 2026.

La secrétaire d'arrondissement,
Me Karen Loko

CERTIFICAT DE PUBLICATION

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

**RÉSOLUTION CA26 25 0059
PPCMOI
235A-245, RUE SHERBROOKE OUEST**

Je soussignée, Me Karen Loko, secrétaire d'arrondissement, certifie que **l'avis d'entrée en vigueur de la résolution CA26 25 0059 autorisant, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (2003-08)*, une aire de consommation supérieure à la superficie maximale prescrite pour l'usage brasseur artisanal pour l'établissement situé au 235A-245, rue Sherbrooke Ouest, a été publié le 10 mars 2026** sur le site Internet de l'arrondissement.

Fait à Montréal, le 10 mars 2026.

La secrétaire d'arrondissement,

Me Karen Loko